



Placement en maison de retraite d'un parent

Par **izangrine**, le **01/08/2013** à **10:09**

Bonjour,
voici de la façon la plus claire possible la situation dans laquelle je me trouve et que je voudrais pouvoir gérer au mieux :
mon père, peu présent dans mon existence jusqu'alors, doit suite à une intervention médicale ratée être placé en maison de retraite.
Certes, il entretient depuis toujours des relations étroites avec sa fratrie mais c'est vers moi que tout le monde se tourne pour prendre en charge matériellement et financièrement son avenir...

Il se trouve qu'il a aussi un conjoint, ma mère, ce dont lui et sa famille ont omis d'informer l'assistante sociale, mais ce conjoint, depuis que les problèmes de santé de son époux ont débuté, ne souhaite pas en être informée...

Bref, vous pouvez constater que la situation familiale est complexe.
Toujours est-il qu'au regard de la loi c'est elle et moi qui devons assumer le "droit alimentaire" dont je viens de découvrir l'existence à titre "d'ayant droit" si j'ai bien compris...
A ce jour, la situation est la suivante, devant son incapacité à assurer son avenir, sa mère avec laquelle il vivait a demandé à sa mort à ses frères et soeurs de lui laisser pour logement et semble-t-il en héritage l'appartement dans lequel il vivait jusqu'à son hospitalisation mais il a par ailleurs un autre appartement acquis avec son épouse dont il n'est pas divorcé. Sa famille ne souhaite pas assurer le suivi de ses affaires : recherche de maison de retraite, gestion de ses finances, mais s'oppose avec lui à une mise sous curatelle que je souhaite pour ma part, sachant qu'il me sera impossible d'imposer à mon père, à sa famille, voire à ma mère, ma gestion de sa situation, ce qui aurait pour effet principal de me replonger dans des conflits familiaux que j'ai fuit depuis longtemps.
Je souhaite par ailleurs protéger ma propre enfant d'une situation qui pourrait mettre en péril

son avenir si ce fameux "droit alimentaire" venait à perdurer...

J'ai rencontré l'assistante social de l'établissement hospitalier qui m'a conseillé de prendre au plus vite contact avec un avocat.

J'ai bien conscience que les informations exposées ne sont pas d'une grande clarté mais la situation étant extrêmement complexe il m'est difficile de la développer intégralement ici, pourriez-vous néanmoins me donner quelques pistes voire me conseiller des professionnels sur Nice.

Merci d'avance.